

# Les indispensables !

Le meilleur des infos de la CGT Enseignement privé en Normandie

## 45 centimes de l'heure !

Ces 45 centimes correspondent à la généreuse augmentation lâchée par la FNOGEC (Fédération Nationale des OGEC) pour tous les salariés des établissements privés (administratifs, personnels d'éducation, d'entretien...).

Compte tenu de l'augmentation de 2,65% du Smic au 1er mai, le salaire des personnels OGEC en strate 1 et 2, et jusqu'au 5ème degré, passait en dessous de ce salaire minimum ! La Fnogeg n'a donc pas eu d'autre choix que de revaloriser la grille... par une aumône bien insuffisante qui ne compense que la moitié de la perte du pouvoir d'achat de cette dernière année (inflation sous-estimée à plus de 4,5%). La CGT n'a pas pu se satisfaire de cette augmentation symbolique et demandait bien davantage pour les personnels. Mais puisque d'autres syndicats étaient d'accord...

## Du beurre dans les épinards ?

Du côté des enseignant·es, la grille de salaire est, elle aussi, revalorisée : dans sa grande bonté, le ministère a augmenté le nombre de points... uniquement pour le premier échelon des maîtres délégués ! Leur salaire brut se retrouvait en effet en dessous du Smic, suite à l'augmentation du 1er mai ! Bref, rien de nouveau sous le soleil de printemps, et nombre de collègues vont encore tirer la langue pour finir le mois. A quand une véritable reconnaissance de notre métier ? Il est peut-être temps de se mobiliser, non ?

## Stagiaire masquée en lycée agricole ?

Au royaume des énarques qui nous gouvernent et qui ne sont pas à une plaisanterie près, on en aura vu des vertes et des pas mûres. Cette collègue d'un lycée agricole de Normandie postule, en octobre 2020, sur une liste d'aptitude exceptionnelle, en vue d'un changement de catégorie. C'est en mai 2021 qu'elle apprend qu'elle est « nommée stagiaire » dans sa nouvelle catégorie... au 1er septembre 2020 ». Machine à remonter le temps, en Absurdie ? Notre collègue était donc « stagiaire masquée ». Fallait-il en rire ou en pleurer ? Une promotion carnavalesque qu'elle n'est pas près d'oublier !



L'inquiétude aujourd'hui en relisant le programme d'Emmanuel MACRON, ce serait justement qu'il l'applique, avec son projet de retraite à 65 ans ou encore la poursuite de son œuvre mortifère pour l'éducation nationale et ses personnels. Sans parler du logement, du grand âge ou de l'hôpital public !

## Cachez cette évaluation que je ne saurais voir...

En Normandie, le rectorat a instauré depuis l'an dernier des « auto-évaluations » et des « évaluations externes » qui doivent concerner tous les établissements publics et privés du 2<sup>nd</sup> degré sur les 3 ans à venir. Pour 2021-2022, plus de 35 collèges et lycées privés de Normandie sont concernés. Vous en avez entendu parler ? Il s'agit pourtant d'un travail conséquent qui doit être mené avec les équipes : préparation de questionnaires, réunions d'échange, rencontre des évaluateurs externes (un chef d'établissement, des inspecteurs et des cadres du rectorat). Pourquoi est-ce que les enseignant·es ne sont pas informé·es, dans la grande majorité des cas ? Nos chefs d'établissements auraient-ils peur de ce que l'administration pourrait découvrir dans le fonctionnement de nos structures ? N'hésitez pas à interroger votre chef... et à nous demander si votre établissement fait partie de la liste des heureux élus.

## Heureux les pauvres ! Quel malheur pour vous, les riches !

Dans un établissement normands, les techniciennes de surface ont toujours la même paire de chaussures et la même blouse offertes généreusement par leur direction il y a, maintenant, 3 ans. Du point de vue hygiène, elles sont largement au-delà des recommandations sanitaires puisqu'elles gardent la même tenue entre le nettoyage des toilettes et le self ! Bon, comme d'habitude les Cégétistes chipotent. Elles sont très chanceuses car avec un unique vêtement elles économisent de l'argent lors de son entretien, qu'elles effectuent chez elle. Si elles en avaient plusieurs cela serait plus onéreux en électricité, eau, lessive ! De plus, avec cette pandémie, nous ne sommes plus à un microbe près. Personne ne s'en aperçoit donc on continue ainsi. Or, certaines salariées, par professionnalisme, menacent d'alerter l'inspection du travail. La peur du gendarme encourage le gestionnaire à leur proposer, sur catalogue, de nouveaux modèles. Lueur d'espoir vite éteinte car, depuis 2 mois, sœur Anne ne voit rien venir ! Bon, pas de chance c'est la faute au manque de matières premières et à la guerre en Ukraine. Elles y croient !

## Correction des copies de spécialité : 4 demi-journées libérées de cours

Les professeurs correcteurs des épreuves des spécialités peuvent bénéficier de 4 demi-journées libérées de cours entre le 17 mai et le 3 juin pour corriger ces lourdes épreuves.

Ce forfait est utilisable au choix du professeur, après accord du chef d'établissement, entre le 17 mai et le 3 juin. D'après nos premiers retours d'établissements

normands, la tentation est grande pour certains chef d'établissement d'accepter ces 4 demi-journées... à condition que ça ne dérange pas trop. Ben voyons.

## Autotest – vous en voulez encore ?

Dans sa grande bonté, notre ministère prolonge la distribution des autotests (à raison de 10 autotests gratuits par mois). Comme précédemment, il suffit de se rendre dans une officine avec l'attestation nominative donnée par l'employeur, sa pièce d'identité et, parfois, sa carte vitale. Les personnels OGEC y ont droit, évidemment.

## Mixité des publics ? Pas au LP « La Châtaigneraie » !

À la rentrée 2020, les équipes pédagogiques du Lycée Professionnel de La Châtaigneraie (Seine Maritime) découvrent la mise en place de la mixité de publics. La direction leur impose des tâches supplémentaires : rencontrer les parents des apprentis ; remplir un second appel, un second cahier de textes ; statuer sur l'orientation des salariés. En toute logique, ce travail n'est pas payé par l'Éducation Nationale puisque la formation des apprentis est assurée par les branches professionnelles. De ce fait, les enseignants se tournent vers le CFA qui perçoit, en moyenne, annuellement 9 000 € par apprenti. N'étant pas entendus, ils ont refusé ce « bénévolat imposé » et n'ont pas exécuté ce qui leur était demandé. Face à cette impasse, la direction a décidé l'arrêt de la mixité de publics à la rentrée 2022. De plus, elle a affirmé ne la reprendre que lorsqu'il y aurait un cadre national prenant en compte la charge de travail

## Contactez l'équipe de la CGT Enseignement privé en Normandie :

**1<sup>er</sup> degré :** Marie BERAUD  
06.15.92.19.41

**Emploi :** Stéphane CILLIERRE  
06.50.01.57.98

**Retraite :** Laurent GOURIOU  
06.34.45.25.80

**2<sup>nd</sup> degré :** Serge VALLET  
06.06.48.61.85

**Formation :** Rachid LAHLOU  
06.24.57.46.15

**Santé - Prévoyance :** Marie-Edith ANDRE  
06.77.54.48.57

**Personnels OGEC :** Xavier THOMASSIN  
06.46.56.71.47

... et tou-tes les autres !

## Rejoignez l'aventure !

**Je souhaite vous contacter...** envoyez-moi les documents d'adhésion et les informations sur la cotisation (1% du salaire net, dont les 2/3 sont remboursés par les impôts).

Nom :

Prénom :

Adresse Mail :

Téléphone :

**CGT Enseignement privé**

8 rue du Colonel Rémy  
14000 Caen

Une seule adresse électronique :  
**normandie@cgt-ep.org**

à retourner à l'adresse ci-contre ou par mail !